



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/CEP/2008/8  
29 juillet 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT**

Session extraordinaire  
Genève, 13-15 octobre 2008  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**RÉFORME DU PROCESSUS «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»**

**PROJET DE PLAN DE RÉFORME**

Note du secrétariat

*Résumé*

Le présent document a été établi en application de la décision de la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» tenue à Belgrade du 10 au 12 octobre 2007 (ECE/BELGRADE.CONF/2007/8, par. 38). Il a été établi par le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) en consultation avec le Bureau du Comité des politiques de l'environnement en vue du débat sur la réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» à la session extraordinaire du Comité, dans l'objectif d'élaborer un projet de plan de réforme qui devra être approuvé par la CEE au printemps 2009.

Ce document présente les objectifs et priorités, les principes généraux et les modalités qui pourraient sous-tendre le processus «Un environnement pour l'Europe» après la réforme. Il porte également sur des questions liées aux futures conférences «Un environnement pour l'Europe», telles que leurs préparatifs, leur forme et leurs résultats, et fait des propositions concernant les aspects touchant à la mise en œuvre dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe».

## I. CONTEXTE

1. La sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007) a reconnu l'importance du processus «Un environnement pour l'Europe», seule instance paneuropéenne où les grands défis environnementaux peuvent être abordés et une vaste coopération horizontale favorisée pour soutenir le développement durable de la région de la CEE. Il a été considéré que ce processus constituait un cadre important pour la coopération bilatérale et multilatérale de la région. La Conférence a également reconnu la valeur ajoutée créée par le processus grâce aux liens étroits qui l'unissent à d'autres initiatives et d'autres mouvements régionaux et sous-régionaux favorables à l'intégration des politiques environnementales et des politiques sectorielles.
2. Les ministres réunis à Belgrade ont convenu qu'il serait bon d'entreprendre une réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» engagé en 1991. L'objectif de cette réforme était [d'examiner le coût total et les avantages spécifiques du processus afin de renforcer son efficacité – États-Unis] de façon à assurer qu'il reste bien adapté et pleinement conforme aux besoins de la région et à l'évolution de la situation politique et économique, de même qu'aux priorités de la région dans le domaine de l'environnement.
3. Il était énoncé dans la Déclaration ministérielle de Belgrade que la réforme devrait se concentrer, entre autres, mais non exclusivement, sur les aspects suivants:
  - a) La forme, l'objectif principal et les priorités du processus et des conférences ministérielles;
  - b) L'évaluation des résultats et de l'impact du processus;
  - c) Une plus large sensibilisation et une plus forte mobilisation de toutes les parties prenantes, en particulier du secteur privé;
  - d) Un recours accru aux partenariats en tant qu'instrument d'amélioration de la mise en œuvre;
  - e) L'appel à des contributions extérieures sous la forme de connaissances techniques, de main-d'œuvre et de ressources;
  - f) L'évaluation des modalités et moyens qui permettraient de promouvoir plus efficacement la coopération environnementale à l'échelle de la région de la CEE;
  - g) Le coût total du processus et l'allocation rationnelle des ressources disponibles;
  - h) Les arrangements futurs en matière de secrétariat.
4. Pour pouvoir traiter les questions indiquées ci-dessus de manière approfondie et avec toute l'attention voulue, les ministres ont invité le Comité des politiques de l'environnement à mettre au point, en concertation avec les partenaires du processus [tels que les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé – OCDE, Géorgie] [, et les Centres régionaux pour l'environnement (CRE) – Kazakhstan], un

plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe», afin que ce plan puisse être approuvé, au niveau politique, par la CEE au printemps 2009.

5. Les ministres ont également décidé que la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» serait organisée sur la base des dispositions de la réforme convenue.

## **II. OBJECTIFS ET PRIORITÉS DU PROCESSUS «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»**

6. [Le processus «Un environnement pour l'Europe» devrait avoir pour principal objectif d'offrir un cadre pour améliorer les politiques en matière d'environnement, ainsi que l'état de l'environnement et la coopération dans ce domaine dans la région de la CEE et combler l'écart entre pays. Cela contribuerait à améliorer la convergence des normes environnementales et favoriserait l'instauration de conditions de paix et de sécurité aux niveaux tant régional que mondial. Ce processus viserait également à contribuer à améliorer la qualité de la vie en favorisant les liens entre protection de l'environnement et prospérité sociale – République tchèque].

7. [Les priorités politiques devraient se fonder sur les engagements déjà pris dans le cadre du processus. Elles pourraient être ainsi définies:

a) Améliorer la gouvernance en matière d'environnement, notamment en renforçant les institutions compétentes en matière d'environnement et en mettant en œuvre des instruments de politique générale;

b) Simplifier la mise en œuvre des instruments juridiques contraignants et non contraignants de la CEE;

c) Redoubler d'efforts en matière de surveillance de l'environnement;

d) Assurer la mise en œuvre du programme d'études de performance environnementale;

e) Sensibiliser le public aux questions d'environnement;

f) Développer des liens entre politiques environnementales, conditions économiques et sociales et compétitivité – UE].

8. [En outre, les priorités thématiques du processus «Un environnement pour l'Europe» seraient définies en fonction des besoins récents et en tenant compte des futures problématiques nouvelles – UE].

9. À l'avenir, le processus «Un environnement pour l'Europe» reposera sur des principes généraux et sur des accords concernant les modalités de fonctionnement, comme décrits ci-dessous.

### III. PRINCIPES GÉNÉRAUX

10. Les ministres réunis à Belgrade sont convenus que le processus «Un environnement pour l'Europe» devrait obéir aux principes suivants:

- a) Continuer à couvrir l'ensemble de la région de la CEE et être ouvert à tous les pays intéressés de la région;
- b) Inciter toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, à accroître le recours au partenariat;
- c) Maintenir des liens étroits avec d'autres initiatives régionales et sous-régionales, et privilégier les besoins spécifiques qui ne sont pas entièrement pris en compte dans les autres cadres de coopération, instruments ou processus dans la région et ses sous-régions;
- d) Privilégier des activités pragmatiques et axées sur les résultats;
- e) Rester ouvert aux sujets de débat pour lesquels le processus peut présenter une valeur ajoutée;
- f) Retenir le principe des apports effectifs en tant que critère majeur de l'efficacité du processus. Le Comité des politiques de l'environnement devrait examiner et évaluer régulièrement les progrès réalisés dans le cadre du processus.

11. En complément des principes ci-dessus, un consensus s'est dégagé du Comité des politiques de l'environnement concernant le processus et la Conférence «Un environnement pour l'Europe»:

- a) D'une part, les principes liés au processus «Un environnement pour l'Europe» sont les suivants:
  - i) [Des ministres autres que le Ministre de l'environnement joueraient un rôle dans l'intégration des politiques – supprimer, UE]/[Un engagement plus large des gouvernements est nécessaire pour assurer l'intégration [à long terme – Kazakhstan] des politiques entre secteurs – UE];
  - ii) [Des mesures appropriées devraient être prises pour assurer la mise en œuvre des engagements contractés à la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» – Belgique];
  - iii) [Des moyens d'offrir un plus grand soutien aux activités sous-régionales seraient envisagés; – supprimer, États-Unis];
  - iv) [Les bureaux sous-régionaux existants, [y compris les CRE – Kazakhstan] devraient apporter un soutien à la mise en œuvre des engagements pris aux niveaux national [et sous-régional – Kazakhstan] dans le cadre du processus; Monténégro];

- v) [[Des mécanismes établissant un lien entre – supprimer – PNUD, Géorgie]/[les liens entre – PNUD, Géorgie] les activités dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe» et des mécanismes mondiaux ainsi qu'une coopération avec les organisations internationales [et régionales – Monténégro] concernées devraient être [envisagés – supprimer, PNUD, Géorgie]/[renforcés – PNUD, Géorgie] – supprimer, États-Unis];
  - vi) [L'application des accords multilatéraux relatifs à l'environnement [et l'harmonisation de la législation en matière d'environnement – Kazakhstan] devrait [devraient] être l'un des objectifs du processus – CE];
  - vii) [Les études de performance environnementale devraient être considérées comme des instruments importants – CE];
- b) D'autre part, les principes liés à la Conférence sont les suivants:
- i) Le niveau ministériel des conférences devrait être maintenu;
  - ii) Des mécanismes spécifiques destinés à attirer [des participants – supprimer, Suède]/[une participation – Suède] de haut niveau, y compris du secteur privé, devraient être mis en place;
  - iii) Il serait bon que chaque conférence aborde un petit nombre de priorités [, pas plus de trois – Kazakhstan];
  - iv) [Il serait bon d'améliorer la coordination entre les partenaires régionaux et sous-régionaux de la région, [y compris la mise en place de programmes et établissements spéciaux – Kazakhstan] – supprimer, États-Unis];
  - v) Il conviendrait de développer une stratégie de communication efficace prévoyant notamment des réunions spéciales à l'intention des journalistes, la diffusion de bulletins électroniques et la mise à jour d'un site Web. [Le rôle de la télévision en tant que moyen d'information touchant le public le plus large devrait être examiné – Kazakhstan];
  - vi) Les documents finals, sous toutes leurs formes, devraient être bien définis et orientés vers l'action;
  - vii) Le caractère zéro carbone des conférences devrait être [assuré – supprimer, Autriche]/[envisagé, selon les ressources financières disponibles – Autriche].

#### IV. LA CONFÉRENCE «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»

##### Préparatifs

12. Pour mettre en pratique les principes mentionnés ci-dessus, il convient de rationaliser et d'améliorer les préparatifs des conférences. Les mesures suivantes devraient être prises dans cet esprit:

a) [Les préparatifs de la Conférence devraient démarrer [dix-huit – supprimer, États-Unis]/[douze – États-Unis]/[dix-huit – Kazakhstan] mois à l'avance [. Pour aider à définir un petit nombre de priorités pour la Conférence, il serait bon que les grandes lignes d'un rapport d'évaluation paneuropéen soient déjà prêtes. – supprimer, États-Unis]/[et qu'un certain nombre de priorités pour la Conférence soient identifiées. Les rapports d'évaluation paneuropéens et le processus peuvent aider à fixer les priorités – États-Unis]; – supprimer, UE];

b) [Sur ces dix-huit mois, six seront consacrés à l'examen des principaux problèmes et lacunes en matière d'environnement identifiés dans l'évaluation et, sur cette base, à la définition des thèmes prioritaires à examiner lors de la Conférence. Les douze mois restants seraient consacrés au travail préparatoire de fond lié à ces thèmes – supprimer, États-Unis, UE]

[Les préparatifs de la Conférence commenceront au plus tard douze [dix-huit – Kazakhstan] mois avant la date de la Conférence. Un nombre limité de priorités devrait être définies à partir des résultats de la Conférence ministérielle précédente et des évaluations et rapports concernant l'environnement réalisés au niveau paneuropéen, ainsi qu'au niveau sous-régional et national. Au début de la phase préparatoire, on examinera les nouvelles questions et nouveaux problèmes à prendre en compte pour fixer des priorités pour la Conférence – UE, Monténégro];

c) Le Comité des politiques de l'environnement serait l'organisme chargé d'organiser les préparatifs. Afin de préserver le caractère ouvert de ces préparatifs ainsi que l'engagement de toutes les parties prenantes, les travaux préparatoires des conférences seraient examinés par le Comité des politiques de l'environnement à ses sessions extraordinaires. [Le Comité suivrait les règles et procédures qui étaient auparavant appliquées par le Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires – en attendant d'examiner la question, États-Unis]. En outre, le Comité, à ses sessions extraordinaires, examinerait et approuverait les documents officiels qui seraient présentés à la Conférence si nécessaire, des sessions extraordinaires seraient programmées à l'occasion des sessions ordinaires du Comité des politiques et de l'environnement. [Le Bureau du Comité, élargi de façon à inclure les principaux partenaires, jouerait le même rôle que le Comité exécutif pour les conférences précédentes – en attendant d'examiner la question, États-Unis];

ou,

Le Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires resterait l'organisme chargé d'organiser les préparatifs. Si nécessaire, les réunions du Groupe de travail préparatoire spécial seraient programmées à l'occasion des sessions ordinaires du Comité des politiques de l'environnement. Le Groupe de travail préparatoire examinerait et approuverait comme dans le passé les documents officiels à présenter à la Conférence. Le Comité exécutif continuerait de faire office de Bureau du Groupe de travail;

d) Des efforts particuliers seraient faits pour faire participer des représentants du secteur privé aux [à la Conférence, y compris aux – États-Unis] préparatifs [y compris pour identifier les – supprimer, États-Unis]/[et à l'identification des – États-Unis] questions prioritaires;

e) [Pour réduire la quantité de documents produits pour la Conférence, seul un document officiel par thème sélectionné serait établi par la CEE, en collaboration étroite avec les partenaires de «Un environnement pour l'Europe». En cas d'absence d'expertise interne sur un

sujet donné, un autre partenaire se chargerait de mener l'élaboration de ce document. La documentation de fond officielle comprendrait ainsi l'évaluation paneuropéenne et les rapports sur des questions spécifiques; – supprimer, UE]/[Pour réduire la quantité de documents produits pour la Conférence, un seul document par thème serait établi par la CEE ou un autre partenaire de «Un environnement pour l'Europe», en étroite collaboration avec d'autres partenaires. La documentation de fond officielle comprendrait donc l'évaluation paneuropéenne et les rapports portant sur des thèmes spécifiques – UE];

f) Les États membres de la CEE intéressés, les partenaires de «Un environnement pour l'Europe» et autres parties prenantes pourraient produire d'autres documents présentant leurs activités et initiatives liées au processus «Un environnement pour l'Europe», qui seraient distribués en tant que documents d'information;

g) [Le processus préparatoire bénéficierait des services du secrétariat de la CEE – en attendant d'examiner la question, États-Unis];

h) [Pour les préparatifs de la Conférence et la Conférence elle-même, les ressources financières extrabudgétaires nécessaires devraient continuer d'être fournies par la CEE en complément des ressources du budget de base de l'ONU – en attendant d'examiner la question, États-Unis];

i) Le pays hôte devrait assumer les engagements financiers correspondants.

## Forme

13. La périodicité, la durée et l'organisation des débats de la Conférence devraient se présenter comme suit:

a) Les conférences devraient se dérouler tous les quatre à cinq ans, pour une durée de deux jours et demi à trois jours [maximum – CE];

b) Sur la base de l'expérience passée, la Conférence devrait débiter par une cérémonie d'ouverture. Le pays hôte aurait la possibilité d'organiser [en dehors de l'ordre du jour officiel de la Conférence – supprimer, Kazakhstan] des réunions supplémentaires attirant l'attention sur ses caractéristiques particulières;

c) Les débats devraient associer divers types de séances, par exemple séances plénières, tables rondes et débats d'experts dirigés, avec un nombre limité de principaux orateurs appartenant à différentes parties prenantes (par exemple États membres de la CEE, partenaires de «Un environnement pour l'Europe» et grands groupes, y compris le secteur privé). [Dans le cas où cela serait possible, les séances pourraient se dérouler parallèlement – supprimer, Suède];

d) La Conférence pourrait être structurée autour des principales catégories suivantes (toutes étant axées sur les priorités convenues):

i) Des séances plénières pour la présentation et l'examen des thèmes prioritaires;

ii) Des séances sur la collaboration et les partenariats en cours dans la région et les sous-régions de la CEE avec différentes parties prenantes, y compris le secteur privé;

- iii) [Une séance rassemblant ONG et ministres sous forme de table ronde – Eco-Forum, Géorgie];
  - iv) Des séances consacrées à l'annonce de nouveaux partenariats et de nouvelles initiatives de la part des parties prenantes;
  - v) Une brève séance de clôture avec la présentation (et, s'il y a lieu, l'adoption) des principaux résultats de la Conférence;
- e) Afin d'examiner plus en détail des questions se rapportant à l'ordre du jour de la Conférence, des réunions parallèles devraient être organisées par des États membres de la CEE, des partenaires de «Un environnement pour l'Europe» et des parties prenantes intéressés [en dehors de l'ordre du jour de la Conférence – Suède];
- f) Afin d'attirer l'attention du secteur privé, des opérations de sensibilisation telles que expositions d'affiches, salons, tables rondes et attribution de prix pour des initiatives en matière d'environnement devraient pouvoir être organisées.

## Résultats

14. Les résultats de la Conférence pourraient être les suivants:

- a) Un résumé de la présidence;
- b) Des déclarations [, (décisions) – supprimer, États-Unis] de ministres intéressés sur des thèmes et/ou concernant des sous-régions spécifiques;
- c) [[Un – texte – supprimer, UE]/[des textes – UE] négocié[s] éventuel[s] [y compris une feuille de route en vue d'actions futures – CE] qui se limiterait strictement aux points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence – supprimer, États-Unis];
- d) [[Des textes de loi n'ayant pas de caractère obligatoire – supprimer, Géorgie]/[Documents [non juridiquement contraignants – Géorgie] [et juridiquement contraignants – Kazakhstan] ([par exemple, – supprimer, Kazakhstan]/[y compris – Kazakhstan], des directives, recommandations – supprimer, États-Unis], [feuilles de route – UE], plans d'action et stratégies);
- e) [S'il y a lieu, l'adoption de nouveaux accords régionaux ou sous-régionaux juridiquement contraignants, ou la décision d'engager des négociations à ce sujet, – supprimer, Turquie];
- f) L'annonce d'engagements [, y compris d'ordre financier – Belgique] par [des parties prenantes sur une base individuelle – supprimer, États-Unis]/[des gouvernements à tous les niveaux – États-Unis] et du lancement de nouvelles initiatives et de nouveaux partenariats public-privé;
- g) [Des rapports d'évaluation – UE].

**[V. Titre à venir]**

15. [Le processus «Un environnement pour l'Europe» est un processus en évolution qui englobe les Conférences «Un environnement pour l'Europe» et les activités de mise en œuvre entre les conférences, y compris les activités menées par tous les partenaires. La phase de mise en œuvre devrait également être plus délimitée et davantage orientée vers des résultats – UE].
16. [Le processus «Un environnement pour l'Europe» devrait continuer de s'appuyer sur les bonnes pratiques, prenant également en compte les besoins [prioritaires – Kazakhstan] de la région [et des sous-régions, Kazakhstan] dans le contexte de la mondialisation, et inclure différents acteurs tels que pouvoirs publics, producteurs et consommateurs, institutions de financement et autres pour réaliser les objectifs de ce processus – UE, Monténégro].
17. [Le processus devrait donner une valeur ajoutée à l'état de l'environnement au niveau paneuropéen grâce à la mise en place et à l'utilisation des outils pratiques et des moyens financiers destinés à mettre en œuvre les décisions politiques prises dans le cadre de la CEE – Monténégro].
18. [Le réseau des CRE peut jouer un rôle plus important non seulement à l'occasion des préparatifs des conférences, mais aussi pour la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs et priorités du processus «Un environnement pour l'Europe» – UE].
19. La participation active et l'aide des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que [des pays d'Europe du Sud-Est – Monténégro] devrait être un préalable aux activités menées dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe» – UE].
20. [Les moyens de renforcer la mise en œuvre des objectifs et priorités du processus «Un environnement pour l'Europe» devraient être examinés régulièrement par les États membres, et les partenariats nécessaires devraient être encouragés – UE].
21. [Il faudrait élaborer des directives pour améliorer les systèmes nationaux de gestion de l'environnement, notamment pour renforcer et améliorer les capacités humaines et techniques des pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est – Monténégro].
22. [L'élaboration d'une feuille de route, avec des pays pilotes ou des organisations pilotes chargés d'une ou plusieurs questions, ainsi que des calendriers spécifiques, contribueraient à la réalisation des objectifs et priorités du processus «Un environnement pour l'Europe» – UE].
23. [Un examen à mi-parcours donnant un aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements au titre de «Un environnement pour l'Europe» relancerait le processus – UE]. [Aux fins de cet examen, un petit nombre d'indicateurs pourraient être élaborés – Eco-Forum, Arménie, France, Suisse]. [Les conclusions du processus d'évaluation prendront la forme de recommandations à l'intention des États membres de la CEE – Monténégro].

-----